

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [evelyn-valiente1-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d42e206ca7d5841f643dcd27>

Date d'obtention : 2024-11-14 18:17:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de bien connaître l'utilité de la trousse. Prendre le temps de réfléchir sur les étapes d'intervention dans ce processus. Avoir en tête le bien-être et la sécurité de la victime. Savoir agir comme intervenant pour éviter d'être impliqué dans une problématique. Avoir un outil /un guide pour mieux intervenir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Éviter de faire erreurs professionnel. Je vais me sentir mieux outiller pour intervenir dans ce contexte. Venir en aide aux collègues de travail . Mieux aider la victime et les autres personnes impliquées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter d'être témoins des images comprométantes . Éviter de leurs donner mes opinions. Éviter de porter des jugements.